

BUDGET GÉNÉRAL 2020

21 M€

DONT **7,3 M€**
POUR LE PROGRAMME
D'ÉQUIPEMENTS

DÉPENSES
D'INVESTISSEMENT

9,8 M€

DÉPENSES DE
FONCTIONNEMENT

11,2 M€

7,6 années

DE CAPACITÉ DE DÉSENNDETTEMENT

Le plafond national de référence est de 12 années pour les communes. Cela traduit une situation financière saine.

1,8 M€

D'AUTOFINANCEMENT

au profit de l'investissement grâce à des recettes de fonctionnement supérieures aux dépenses de fonctionnement

0%

Les taux d'imposition de la taxe d'habitation et de la taxe foncière, fixés par la Ville, n'augmentent pas depuis 2013

CLISSON TAUX prévisionnels 2020

Moyennes départementales 2016

TAXE D'HABITATION

14,57 %

28,93 %

FONCIER BÂTI

18,88 %

25,00 %

FONCIER NON BÂTI

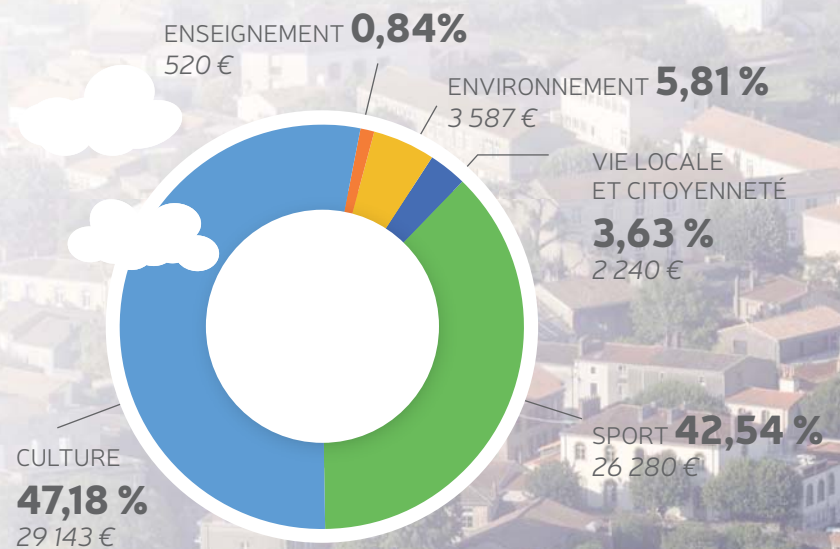
49,01 %

54,49 %



MAINTIEN DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Étant donné le contexte de crise sanitaire liée à la COVID-19 dans lequel s'effectue la détermination des subventions, les mêmes crédits 2020 que ceux prévus à l'exercice 2019 liés aux subventions aux associations ont été inscrits à l'exercice budgétaire, et ce malgré le volume moins important de demandes reçues, afin de permettre de soutenir notamment les associations qui subiraient des difficultés liées à cette crise au cours des mois à venir. Un fond de soutien de 20 000 euros a été voté pour les associations qui seraient en difficultés.



7,3 M€ POUR LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT soit 74,3% des dépenses d'investissement

DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS

206 K€

Construction de la salle multifonctions



487 K€

Extension du gymnase de collège Rosa Parks



ANTICIPER ET PRÉPARER L'AVENIR

200 K€

Site de la Maison de la Solidarité



210 K€

Réhabilitation du bâtiment du Tivoli



GARANTIR LA PÉRENNITÉ DU PATRIMOINE CLISSONNAIS

600 K€

Réhabilitation de l'hôtel de ville



510 K€

Programme de voirie



747 K€

Entretien du patrimoine historique, dont la restauration des remparts du château

